

LE BULLETIN

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 6 octobre. — La dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne le 5 octobre 1834, à 8 heures du matin, et de Madrid le 30 septembre, a été reçue aujourd'hui à Paris, à une heure 43 minutes :

Ambassadeur de France près la cour d'Espagne à M. le ministre des affaires étrangères.

La chambre des procuradores, dans sa séance d'aujourd'hui, a adopté, contre l'avis de sa commission, la division de la dette en active et passive, dans la proportion des deux tiers pour la partie active, et de un tiers pour la passive.

Pour copie :
L'administrateur des lignes télégraphiques.
Signé ALPH. FOY.

MORT DE DON PEDRO.

Nous avons sous les yeux la *Revista* (journal de Lisbonne) du 27 septembre; elle contient ce qui suit :

Palais de Queluz, 24 septembre.

« S. M. I. le duc de Bragance est mort à deux heures et demie, cet après-midi. »

Gil. Guebas Correa, aide-de-camp de S. M.

Voici ce qu'on lit dans les journaux anglais du 2 :

« Don Pedro est mort le 24 septembre après midi, au palais de Queluz; jusqu'à son dernier moment il a conservé toute sa fermeté, mais peu avant sa mort il a perdu l'usage de sa langue. On dit qu'il a demandé dans un codicile à son testament d'être entermé dans le couvent fortifié de Serra do Pillar, en face d'Oporto, revêtu de son uniforme de colonel du 5^e régiment de chasseurs. »

« Depuis le commencement de sa maladie, son épouse ne le quitta pas. A 8 heures du soir seulement la nouvelle de sa mort s'est répandue; on n'y croyait pas d'abord, parce que le bruit en avait couru tant de fois, mais à minuit, les salves des canons du château et des vaisseaux de guerre portugais dans le port, n'ont plus laissé de doute. Le corps, après un intervalle de 24 heures, sera ouvert, ce qui est d'autant plus nécessaire que des bruits d'empoisonnement ont été mis en circulation. »

« Le nouveau ministère est ainsi composé : le duc de Palmella, président du conseil des ministres, mais sans portefeuille; don F. de Luiz, président de la chambre des députés, ministre de l'intérieur; le duc de Terceira, ministre de la guerre; A. B. T. de Vasconcellos, ministre de la justice; Jose da Silva Carvalho reste ministre des finances; le comte de Villa Real, ministre des affaires étrangères; A. Jose Treira, ministre de la marine. »

Cet après-midi, le duc de Palmella a annoncé à la chambre des pairs la composition du nouveau ministère. Le comte de Taipa a protesté contre la nomination de Jose da Silva Carvalho, comme accusé d'avoir introduit de fausses espèces de monnaies en Portugal (des couronnes et demi couronnes anglaises.)

« La nomination du duc de Palmella sera, dit-on, reçue favorablement par les puissances étrangères et en engagera quelques unes à suivre l'exemple de l'Angleterre, de la France, de la Suède et de la Belgique, qui ont reconnu la reine. »

« La jeune reine a commencé son règne en s'enfermant pour une semaine dans ses appartements et en ordonnant aux tribunaux de cesser pareillement leurs travaux pendant ce temps. Les funérailles auront lieu samedi, à l'église de Saint Vicenti de Fera, hors du château de Saint George. Le cœur de l'empereur sera seul déposé à Oporto, selon sa dernière volonté. »

« Il est maintenant probable que les troupes étrangères resteront au service du Portugal, le duc de Terceira, ministre de la guerre, a déjà donné des ordres à cet effet. »

Du 28 septembre. — L'authopsie dont la *Gazette* a publié hier les détails, a démontré complètement que la mort de don Pedro a été causée par l'eau dans la poitrine, ce qui détruit tous les bruits d'empoisonnement.

« La plus grande tranquillité continue à régner à Lisbonne. »

« Le projet de loi en date du 14 septembre, qui déclare la reine majeure contient un seul article ainsi conçu :

« S. M. T. F. la reine régnante dona Maria II est déclarée majeure et entrera immédiatement dans l'exercice des pouvoirs qui lui appartiennent selon la charte. »

« Le lendemain S. M. T. F. a adressé à son père une lettre dans laquelle elle le remercie de ses efforts pour la rétablir sur le trône qui lui est dû, et lui confère la Grand-Croix de l'ordre de la Tour et de l'Épée. »

M. Vergé fait publier une lettre qu'il a adressée au *Messenger*, dans laquelle il dément les faits avancés hier par ce journal :

« Je déclare, dit-il, que c'est moi qui ai traduit la dépêche de lundi et que j'ai vérifié celle de mercredi. Je n'ai donc pu croire qu'on se mêle de moi; je n'ai jamais parlé de donner ma démission à M. Foy, qui n'a pu la porter à M. le ministre; ce dernier n'a donc pas eu occasion de me faire engager à conserver mes fonctions, et je n'ai pas eu à dénoncer aucun des employés du cabinet, dont je n'ai jamais soupçonné la moralité. »

— Voici les termes du projet de M. Cailleux, président de la commission des emprunts d'Espagne, projet soumis à l'approbation des commissaires, et à la signature des intéressés :

« Les détenteurs de rentes d'Espagne, et notamment les porteurs de l'emprunt Guehard, »

« Considérant 1^o Que le projet de finances du comte de Toreno, proposé aux chambres espagnoles, est une violation manifeste des actes émanés du gouvernement de Ferdinand; »

« 2^o Que ce projet, conçu après une déclaration officielle du ministère espagnole, qui protestait contre toute espèce de banqueroute, est de nature à faire soupçonner qu'il avait été fait dans le but de produire une baisse énorme, et de réaliser par ce moyen d'immenses bénéfices fondés sur la ruine des malheureux rentiers; »

« 3^o Que la connaissance qu'en avaient, long-temps avant qu'il ne fût connu officiellement, les différens agens qui se livrent à de semblables opérations, paraît justifier pleinement cette assertion; »

« 4^o Qu'un gouvernement n'a pas plus qu'un particulier le droit de manquer à ses engagements, qu'il doit, au contraire, faire usage de toutes les ressources qui sont en son pouvoir, avant de songer à dépouiller ses créanciers; »

« 5^o Qu'un contrat ne peut être échangé ni annulé sans le consentement exprès de toutes les parties, et que la nation espagnole, en déchirant ses traités et en annulant les engagements pris avec les créanciers, qui ne peuvent avoir d'action contre elle, viole à leur égard le droit des gens, en substituant l'injustice la plus révoltante aux lois d'honneur et de probité qui doivent régir la société toute entière; »

« 6^o Que les chambres espagnoles constituées et assemblées en vertu d'actes émanés des dernières volontés de Ferdinand, n'ont pas pu avoir le droit de discuter la validité des emprunts contractés et reconnus par ce souverain dans la plénitude de son pouvoir, et encore moins celui de les contester ou de les annuler. »

« 7^o Enfin, que les porteurs de rentes d'Espagne, en acceptant de nouveaux titres, et en admettant la réduction proposée, paraissent évidemment approuver la spoliation dont on les menace; »

« Sont d'avis de protester de la manière la plus énergique contre tous les projets de réduction et de banqueroute en Espagne. »

— M. Scribe va soulever la question des droits d'auteurs relativement aux représentations données sur le théâtre de la cour. Ce procès, s'il a lieu, offrira une action curieuse dirigée sur la liste civile.

— L'affaire indécise entre Meyerbeer et M. Véron est terminée à l'avantage de l'Opéra. M. Scribe avait refusé de rendre au compositeur la somme qu'il avait touchée dans le montant du dédit payé par Meyerbeer, faute d'avoir livré sa partition au terme convenu. M. Véron a restitué la somme entière, et l'ouvrage de Meyerbeer sera monté immédiatement après la *Juive* de M. Havély, qui pourra être jouée dans les premiers jours de décembre.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Une cause des plus singulières doit être portée à la cour d'assises de la Seine, dans la dernière quinzaine d'octobre ou dans le commencement de novembre. Les journaux avaient publié, il y a quelques mois, des détails incomplets sur l'événement qui y a donné lieu. Il s'agit d'un *duel sans témoins*, comme dans la pièce du théâtre de la Gaîté, intitulée : *Prêtez-moi cinq francs*. Cette scène romanesque, empruntée des deux Klingsberg

de Kotzebue, paraissait invraisemblable; cependant à l'insu des auteurs, un fait analogue s'était passé à peu de distance de Paris.

M. Lethuillier, tenant une maison de santé, avait pour ami intime M. Vadebant. Il crut découvrir des liaisons criminelles entre sa femme et son ami, et provoqua M. Vadebant en duel. Cependant, par un motif bizarre, M. Lethuillier ne voulait point que la cause de la mort de celui des champions qui viendrait à succomber fût connue; il exigea que le duel eût lieu sans témoins; mais chacun des adversaires devait être porteur d'un écrit annonçant que la mort de celui que l'on trouverait gisant sur le champ de bataille, ne pouvait être attribuée à un meurtre.

On se rend au bois de Romainville; l'arme choisie est le pistolet; il est convenu que les deux adversaires marcheront l'un sur l'autre, et feront feu à volonté. M. Lethuillier prétend que, distrait par l'apparition d'une femme qui marchait à peu de distance sur le chemin public, il s'arrêta brusquement, tandis que M. Vadebant continua de s'avancer, et lui tira à peu de distance son coup de pistolet.

Tombé sous le plomb fatal, M. Lethuillier implora, s'il faut l'en croire, les secours de son adversaire, mais ses cris ne furent pas entendus. M. Vadebant croyant l'avoir tué, partit en emportant les deux pistolets. Cependant l'infortuné M. Lethuillier n'était point atteint d'une blessure mortelle: comme il s'était présenté de profil à son adversaire, la balle lui avait emporté les deux yeux; mais le cerveau était resté intact. Il se traîna comme il put dans le bois, et finit par atteindre le grand chemin où on le releva.

Parfaitement guéri de ses blessures, M. Lethuillier s'est porté partie civile. M. Vadebant s'est constitué volontairement prisonnier pendant l'instruction, qui a été fort longue. Afin de n'occasionner aucun préjugé fâcheux sur cette affaire, nous avons négligé la mention des circonstances singulières et minutieuses sur lesquelles on s'appuiera de part et d'autre pour prouver la loyauté ou la déloyauté du combat. Le plan du théâtre de l'événement, dressé par des ingénieurs, sera, dit-on, d'une grande importance dans ce procès.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 OCTOBRE.

VOYAGE DU ROI.

On écrit d'Anvers, 6 octobre :

« Le roi a quitté, avant-hier, Westerloo, à 8 heures et demie, escorté par une garde d'honneur; S. M. a passé par Herenthals, et est arrivée au camp de Schilde à une heure. Là, se trouvaient réunis les généraux Harel, Goethals, Langerman, L'olivier, Goblet et le gouverneur de la province. »

« Le général L'olivier, fit exécuter, par les 8^e et 9^e régimens, différentes manœuvres représentant une petite guerre. Les manœuvres terminées, un bataillon d'infanterie vint occuper un fort qui avait été construit en face de la tente du général, et le reste des troupes en effectua l'attaque. La garnison fit une sortie et fut repoussée, les assaillans, après bien des coups de canon de part et d'autre, et un feu terrible de mousqueterie, s'emparèrent du chemin couvert et des ouvrages avancés. Alors l'ordre fut donné de monter à l'assaut, ce qui fut exécuté à l'instant, et le corps de la place tomba au pouvoir des assiégeans qui y arborèrent le drapeau belge. Les troupes défilèrent ensuite devant S. M. »

« Après les manœuvres le roi a fait former chaque bataillon en cercle et lui a témoigné toute sa satisfaction sur la précision et l'excellente discipline

qui distinguent les troupes du camp. A sept heures le roi a été introduit dans une tente où tout était disposé pour un banquet auquel S. M. avait invité tous les officiers supérieurs. Tout le camp a été illuminé; on y remarquait de nombreux transparens. Le corps des mineurs avait représenté en terre la citadelle d'Anvers, telle qu'elle se trouvait au moment de sa reddition. Les remparts avaient une mè- tre de hauteur: tout s'y trouvait marqué; pas une batterie d'oublié, pas même la brèche avec ses époulemens. Cette ouvrage occupe un demi bonnier d'étendue.

» Avant de se rendre à la tente où S. M. devait dîner, elle examina avec attention une immense croix de Léopold, en gazon et mousse, que les sol- dats avaient exécutée avec une patience ionie et dont l'exécution ne laissait rien à désirer. S. M. parut prendre plaisir à examiner ce travail ingé- nieux. La tente royale était aussi décorée avec beau- coup de goût, à l'extérieur avec du gazon, de la mousse et des bruyères, et à l'intérieur toute pa- voisée, et garnie de trophées composés d'armes de nos différentes troupes. S. M. a été accueillie avec enthousiasme par les troupes.

» Hier à 9 heures et demie du matin, S. M. est partie pour le camp de Brasschaet où elle a fait exécuter les manœuvres d'artillerie de campagne et de siège au Poligone qui y est établi. On a tiré suc- cessivement des mortiers, des obusiers, des cou- levrines et des pièces de siège, chargées de bombes, de boulets et de mitraille. Ensuite l'artil- lerie légère et une batterie d'artillerie volante ont fait l'exercice à boulet avec beaucoup de justesse. Le roi a paru très-content des manœuvres.

» Hier S. M. est allée inspecter la citadelle et les travaux que l'on y a construits. Le soir le roi s'est rendu au spectacle où l'on donnait l'opéra du *comte Ory*. On remarquait dans la loge de S. M. MM. Ch. Rogier, gouverneur civil, Legrelle, bour- gmestre d'Anvers, MM. Harel, Goblet et Teichman. Dans une loge d'avant-scène étaient MM. S. Van de Weyer et Firmin Rogier. Samedi soir les sociétés de l'Harmonie et celle de Ste.-Cécile ont donné chacune une sérénade au roi.

» Un duel bien malheureux a eu lieu hier au camp de Brasschaet peu d'instans après le départ du Roi. Une querelle pour affaire de service s'étant élevée entre les capitaines d'artillerie Thiery et Dangelhoff, ces deux officiers se rendirent immé- diatement sur le terrain et le capitaine Thiery, qui lui-même est dangereusement blessé, a eu le mal- heur de passer son sabre au travers du corps du capitaine Dangelhoff, qui est resté mort sur la place.

— Vers la fin des manœuvres, au camp de Diest et lors de l'attaque de la lunette, faisant tête d'un pont jeté sur le Demer, pendant un feu violent et soutenu, quatre hommes du 2^e régiment de chas- seurs furent grièvement blessés par des balles que l'on avait laissées par inadvertance dans les cartou- ches. Cet accident a fait cesser les manœuvres, et la plus belle partie de l'attaque, celle de la hau- teur du camp, n'a pas été exécutée. Ce malheur a beaucoup affligé le roi. M. le général Chasteler s'est rendu auprès des blessés qu'on transportait, pour s'informer de leur état qui n'a rien d'alarmant, et leur a adressé des paroles de consolation de la part du roi, qui ont été accueillies avec la plus vive émotion.

S. M. vient d'accorder, sur sa cassette privée, une pension à l'enfant que laisse M. Van Snick, conseiller à la cour d'appel de Gand, ex-membre du congrès.

— M. Basse, membre de la commission commer- ciale chargée de discuter les bases du traité avec la France, quitte Bruxelles ce soir pour retourner à Paris. M. Smits qui est ici depuis quelques tems, doit aussi retourner à Paris dans le courant de cette semaine. On espère que tous les commissai- res se trouvant alors réunis, ils ne quitteront plus leur poste avant d'avoir atteint le but de la mission qui leur a été confiée. Des nouvelles instructions et des renseignemens plus détaillés ont été fournis sur les points difficiles. (Mercure.)

— M. le comte de Rigny, ministre des affaires étrangères de France, et son épouse sont arrivés

hier à Bruxelles; ils sont descendus à l'Hôtel des Flandres. Leur séjour sera de très-courte durée.

— Comme nous l'avons dit précédemment, le 1^{er} septembre on a confié à M. Lubin 40 ophthal- mistes pour être traités d'après sa méthode cura- tive; ces militaires étaient presque incurables; nous apprenons que 6 d'entr'eux sont sortis parfaitement guéris, et que les autres sont pour la plupart en convalescence. Le succès qu'il a obtenu a porté le gouvernement à lui confier encore quarante nou- veaux malades. (Belge.)

— La régence a donné à M. Solomé la direction de nos théâtres.

— Le conseil d'administration de l'Université libre s'est rassemblé hier, et a procédé à plusieurs nominations de professeurs. Sous peu de jours, les noms des professeurs et agrégés attachés aux fa- cultés de droit, de médecine et de lettres seront rendus publics, et les trois facultés définitivement constituées.

— Nous avons rapporté, d'après l'*Eclaircur de Namur*, l'accident arrivé dans cette ville par suite de l'éclat d'une bombe; les faits sont exagérés: trois obus seulement et un baril de poudre ont pris feu et ont occasionné une détonation assez forte. Un canonnier seul a été grièvement blessé. (Indépendant.)

LIEGE, LE 8 OCTOBRE.

Les mutations opérées dans quelques provinces ont soulevé de violentes récriminations dans la presse d'une certaine nuance. Au lieu d'en cher- cher des causes souvent très-naturelles; car il en est qui le sont à tel point qu'elles ont leur source dans les lois de l'organisation humaine; au lieu, disons-nous, de s'arrêter à ces causes on en a fait une question de principe. Depuis lors le remplace- ment d'un autre fonctionnaire est venu aggraver l'accusation; et les actes préliminaires de l'adminis- tration paraissent maintenant aux yeux des hom- mes du mouvement présenter le double caractère d'une réaction de l'esprit stationnaire contre les libéraux et de l'esprit aristocratique contre les hom- mes qui n'ont d'autres protecteurs que leurs talens; qui n'ont d'autre origine que leurs œuvres, en un mot, une réaction de l'aristocratie héréditaire, con- tre l'aristocratie personnelle.

Quant à nous, nous prenons ces récrimina- tions pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire, que nous ne les plaçons pas au rang des démonstrations. Il y a peu de jours nous disions que la double aristo- cratie de la noblesse et du clergé n'est en Belgique qu'une chimère, le spectre des esprits malades: ces quelques jours n'ont pas changé notre opinion, et, en effet, nous n'apercevons, nulle part, les êtres moraux qu'on appelle dans d'autres pays, le principe nobiliaire et le principe prêtre. Quel est par exemple, la mission de M. Vilain XIII, qui certes appartient à la noblesse? On l'envoie dans une province peuplée de notabilités industrielles, au moment où le gouvernement est allé au devant de l'industrie. Il faudra au noble gouverneur de Gand une politique parallèle à celle de M. van Crombrughe le magistrat communal, représentant la production, c'est-à-dire, la distinction personnelle, celle du tra- vail et de l'intelligence.

Quant aux prêtres, nous les avons appréciés assez souvent pour n'être pas forcés de répéter que nous les regardons plutôt, tant qu'ils ne tourneront pas le dos au passé, comme agens que comme ennemis de la civilisation. Nous ne croyons donc pas à priori, les nobles des aristocrates; les prêtres des rétrogrades.

Nous attendons leurs actes.

Mais les uns et les autres feront-ils tête aux pré- ventions du parti qui se croit exclusivement libéral? Ces préventions sont des chimères qui enfantent un être vivant, l'impopularité. Ainsi, il pourra se faire qu'à capacité égale, et pour des places de repré- sentation, on choisisse dans certaine position so- ciale (1), aussitôt on criera au monopole de l'aristo-

(1) Nous parlons principalement des ambassadeurs, et nous examinons la question en principe, et dans la prévision du parti qu'on cherchera à en tirer. Quant à M. Kautzman, ses lumières et son honorable caractère le rendent pré- cieux dans son emploi et l'on aurait commis une grande faute en se privant de ses talens. Le *Moniteur* est venu nous ras- surer à cet égard.

cratie; ou ce qui est encore plus épouvantable, de la courtisannerie. Ces préférences ne seront certes pas déraisonnables, mais elles seront calomniées. Dans les questions de principes, la difficulté sera encore plus grande; tout ce qui ne sera pas fait contre les prêtres, paraîtra fait contre l'esprit du siècle.

Les hommes qui forment la base, l'âme de la nouvelle administration, ont saisi avec tact par où la défense de leurs intentions droites offrait, si on peut le dire, le défaut de cuirasse, et ils ont voulu répondre d'avance à toutes les peurs chimériques du libéralisme, par la réputation libérale, par la popularité de deux collègues d'une opinion étran- gère. MM. Ernst et d'Huart nous paraissent les édi- teurs du nouveau ministère; tous ses actes seront apostillés auprès des libéraux par ces deux mes- sieurs. Mais comme ils ne pourront pas sortir du juste-milieu, sous peine de ne pas comprendre le gouvernement; leur popularité pourra s'user vite; et partout l'aveugle esprit de passion et d'injustice, l'esprit de parti voudra voir la main des catholi- ques et des nobles reconverte seulement d'un gant de libéral. Telle est la faible barrière qui sépare, selon nous, les hommes qui, nous le répétons, ne sont animés ni de l'esprit qu'on appelle catholique, ni de l'esprit qu'on appelle nobiliaire, mais dans lesquels nous ne savons pourquoi s'est incarnée cette double épithète, et de l'autre côté de cette barrière fragile, les hommes qui veulent être des monopoleurs de civilisation et de liberté.

Donc, jusqu'à preuve contraire, nous ne verrons dans les actes accomplis jusqu'à présent aucun in- dicateur de politique rétrograde. Nous attendrons; mais nous avons dû constater comme un fait poli- tique les écueils de la position actuelle.

Nous trouvons dans le *Journal de la Belgique*, d'ordinaire bien informé, l'importante nouvelle qu'on va lire, elle est une nouvelle preuve de la valeur des révolutions orangistes:

» Deux commissions, l'une nommée par le gou- vernement prussien, l'autre par le gouvernement belge, doivent se réunir très incessamment à Ver- viers, et cette réunion a pour but de traiter quel- ques questions relatives à l'établissement du chemin de fer. Il s'agira entr'autre de s'entendre sur quel point précis de la frontière belge il conviendra, dans l'intérêt des deux pays, de faire aboutir le chemin à la Prusse, renseignemens qui sont indis- pensables à nos voisins pour commencer leurs opé- rations préliminaires; on s'occupera aussi dans cette entrevue du péage et d'autres questions relatives au même sujet.

» Ainsi les bruits répandus dans les provinces rhénanes sur les mauvaises dispositions de la Prusse, au sujet de notre chemin de fer, paraissent se dis- siper, d'abord par l'inspection qu'un ingénieur fait en ce moment des travaux en Belgique, comme nous l'avons annoncé le 3 de ce mois, et par le fait de la réunion, à Verviers, des deux commis- sions dont il est parlé plus haut.

On écrit de Hasselt, le 7 octobre:

» Un affreux incendie vient d'avoir lieu dans la commune de Coursel, canton de Beeringen.

» Le 5, à dix heures du soir; le feu prenait dans la maison du sieur Henri Heyligers, cabaretier. Le défaut d'eau rendait tout secours impuissant: qua- torze maisons, le clocher de l'église furent la proie des flammes. Grâce à l'activité des habitans de la petite ville de Beeringen, qui s'y sont rendus en foule pour y porter le secours et sauver des effets. M. Vanderaa, agent à Beeringen de l'agence gé- nérale à Bruxelles, a montré dans ce moment pé- rilleux une intrépidité et un sang-froid dignes d'é- loge. Le bourgmestre de Beeringen s'est rendu sur les lieux; avec deux pompes à incendie, qui ont été d'un grand secours.

» La perte est excessivement considérable; seize bêtes à cornes ont péri dans les flammes.

» Dans le nombre des maisons brûlées se trouve celle des frères Hermans, voituriers sur Bruxelles, qui, outre leur habitation, ont perdu une char- rette chargée qui venait d'arriver. » (Nouveliste.)

On lit dans le *Moniteur* :

C'est à tort que le *Courrier Belge* annonce que M. Kaufmann a été destitué. M. Kaufmann était chargé en Espagne d'une mission commerciale dont la prolongation était peu nécessaire dans les circonstances présentes, et il savait avant son départ à qui la mission purement politique, à Madrid, serait pour quelque temps confiée : le gouvernement a donc autorisé M. Kaufmann à revenir à Bruxelles, et il ne renonce nullement à utiliser ses talents.

On écrit de Gand, 6 octobre :
« La ville de Gand a assisté hier à un spectacle qu'elle n'avait point vu depuis long-temps. M. l'aéronaute Margat s'est élevé majestueusement dans les airs à la vue de toute la population.

C'est dans l'enclos de la Byloque qu'a eu lieu l'ascension, en présence d'un grand nombre de curieux. L'atmosphère était calme ; à peine si la brise du midi était sensible : aussi M. Margat a-t-il plané long-temps au dessus de la ville, poussé lentement dans la direction de la Vieille-Citadelle ; mais parvenu à une hauteur de 3000 toises environ il a rencontré une aïre de vent qui l'a porté au sud-est au-dessus de la contrée comprise entre l'Escaut supérieur et la route de Bruxelles. C'est vers cette partie de l'horizon qu'il a été perdu de vue.

Cette ascension a été l'une de plus belles, des plus imposantes qu'on puisse imaginer. M. Margat n'y avait mis ni prétention, ni charlatanisme. Il paraissait tout aussi tranquille dans sa gondole, que dans son laboratoire et nous sommes persuadés que ce physicien méritera partout les éloges que nous nous plaisons à lui renouveler ici.

Nous apprenons que la descente de M. Margat s'est effectuée près de la commune d'Oerdeghem, à 3 lieues de cette ville. M. Margat est de retour à Gand avec son ballon.

On a quelques détails sur la mort de don Pedro. (F. Paris.)

Nous reproduisons quelques détails intéressants sur la visite du roi au camp de Schilde. (F. plus haut.)

Nous revenons aujourd'hui sur quelques circonstances du banquet patriotique. Nous n'avons nommé que quelques officiers supérieurs ; et nous devons dire que tous les officiers supérieurs de notre garnison ont assisté à la fête. Enfin nous avons mal indiqué l'ordre des toasts ; le premier a été porté par M. le gouverneur, le second par M. Jamme, le troisième par M. Chazal, le quatrième par M. Bouchez, le cinquième par M. Vercken, le sixième par M. Leboutte, et le septième par M. Charlier.

ERRATUM. — Numéro d'hier, 2^e page, 2^e colonne, ligne 77, lisez 24 septembre, au lieu du 21 septembre.

Le *Moniteur* publie le prix moyen du froment et du seigle pendant la cinquième semaine du mois de septembre :

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.	Fr. cent.
Arlon,	42 09	8 86		
Anvers,	45 60	8 48		
Bruges,	45 56	7 40		
Bruxelles,	45 57	8 76		
Gand,	42 79	8 48		
Hasselt,	44 90	9 70		
Liège,	44 57	8 76		
Louvain,	45 25	8 60		
Namur,	44 45	7 39		
Mons,	44 80	7 48		
Prix moyen,	44 36	8 49		

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

L'ouverture des cours de la faculté libre de philosophie aura lieu le 20 octobre.

Le même jour la commission d'examen reprendra ses séances à 4 heures du soir.

Le doyen de la faculté, prés. de la commission, F. Gall, prof. ord. Emérite.

Nous avons publié, il y a quelques jours, la préface, ajoutée par M. Nothomb à la 3^{me} édition de l'*Essai de la révolution Belge*. Nous reproduisons aujourd'hui une partie du dernier chapitre de l'appendice, sur laquelle nous appelons vivement l'attention de nos lecteurs. Les jeunes belges qui s'occupent de l'histoire de notre pays la liront surtout avec intérêt.

C'est pas condamner à l'inaction la jeunesse contemporaine que de lui interdire de nouvelles révolutions ; une au-

tre carrière reste ouverte : qu'elle s'y précipite. Une nation qui a la conscience d'elle-même est à la fois une puissance intellectuelle et politique ; la Belgique politique s'est reconstituée ; la Belgique intellectuelle doit renaître également. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu à toutes les époques, qu'il n'y ait encore parmi nous des esprits élevés cultivant avec succès les sciences et les arts ; mais ils agissent isolés, aucun sentiment de nationalité ne les unit, ne rattache leurs travaux à l'idée d'une patrie commune. Placée entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, la Belgique peut s'attribuer une mission particulière ; qu'elle se garde de se faire vassale politique ou littéraire d'une de ces nations ; pourquoi puiserait-elle aux seules sources intellectuelles de la France, de cette France qui elle-même va se retremper en Allemagne ? Quelle fosse des emprunts à ces trois grandes sociétés intelligentes ; si elle sait les faire avec discernement et impartialité ; elle paraîtra déjà originale ; elle le sera véritablement si elle veut se rappeler son passé, qui ne fut ni sans éclat ni sans grandeur. Elle n'est pas réduite à se former une civilisation des alluvions des trois civilisations voisines ; elle a un fond qui lui appartient. Qu'elle ne se laisse pas décourager par ceux qui, la frappant d'une double impuissance, lui dénie à la fois la vie politique et la vie intellectuelle. Il y a un siècle et demi qu'elle a quitté la scène du monde, encourageant le même jour une double déchéance ; avant cette fatale époque, elle avait mis la main dans tous les événements qui ont remué l'occident de l'Europe ; souvent même l'honneur de l'initiative lui revient. Et cependant un mot de César est à peu près tout ce que l'Europe sait des Belges ; l'histoire de la Belgique serait un long travail de restitution. Déjà l'école moderne, nous expliquant la lutte des tribus frankes, nous a appris que du 8^{me} au 10^{me} siècle, la suprématie a été exercée par les Franks orientaux, ancêtres des Belges d'aujourd'hui, et que la race de Pepin de Landen n'est pas une dynastie nationale pour la France. C'est aux écrivains belges à se saisir de cette idée et à la mettre en relief. Il leur est aussi réservé de refaire l'histoire des croisades, de nous dire comment, à la distance d'un siècle, un Brabançon a fondé le royaume de Jérusalem, un Flamand conquis l'empire d'Occident. A l'épopée des croisades succède la lutte des communes et des dynasties locales, lutte qui dans aucun pays, ne rencontre de plus grands obstacles, ne produit de plus imposants résultats. La bourgeoisie qui s'affranchit se fait riche ; nos communes deviennent le berceau de l'industrie moderne ; Jean Kemp, de Bruges, enseigne en 1337 aux Anglais à tisser et à teindre les laines ; l'Angleterre manufacturière et agricole s'avoue l'élève de la Belgique. Les intérêts matériels créent un droit nouveau ; nos réglemens deviennent la base des célèbres ordonnances de Colbert ; l'uniformité des poids et mesures est décrétée dans les Flandres dès l'an 1499. Le commerce du monde choisit successivement pour siège Bruges et Anvers ; nulle part la société du moyen âge n'est parvenue à un plus haut point de puissance et de prospérité ; nous n'avons pas besoin de chercher au loin le spectacle des cités déchues ; il y a au milieu de nous des villes qui ne sont pas des débris ; dépeuplées aujourd'hui, et comme perdues dans leur enceinte, elles comptaient plus de 100,000 ouvriers ; les populations ont disparu ; toute une civilisation a péri. Les hommes qui auraient pu perpétuer cette civilisation, en la rattachant à un principe d'unité, ont manqué ou ont été méconnus : Artevelde n'est pas encore remplacé sur son piédestal, Artevelde, à côté duquel les Mazaniello et les Rienzi ne sont que des démagogues vulgaires, sans élévation d'idées, sans portée politique, instruments d'un jour que la foule saisit au hasard, qu'elle rejette avec dédain. La domination des communes fait place à l'unité monarchique qui a son premier représentant dans la maison de Bourgogne, audacieux vassal qui enseigne la royauté, qui donne à la Belgique le despotisme, à la France l'anarchie. Un homme se présente qui va plus loin ; il ne se contente pas de cette unité monarchique, léguée par la maison de Bourgogne ; il veut l'universaliser. A une époque de civilisation, le Gantois Charles-Quint reprend l'œuvre qu'avait accomplie Charlemagne dans des temps barbares ; il échoue et assiste au démembrement de son empire. L'esprit de réforme, qui sous Charles-Quint, avait timidement abordé les Pays-Bas, se dispose à les envahir : franchira-t-il le Rhin pour s'emparer de l'Europe méridionale ? Question immense qui trouve sa solution dans la double issue de la révolution du XVI^e siècle. La réforme succombe en Belgique pour succomber ensuite en France ; arrivée au pied des Pyrénées, elle est refoulée sur elle-même et repasse le Rhin ; la Belgique recouvre ses libertés intérieures et restes associée à l'Europe méridionale et catholique ; la Hollande se joint à l'Europe septentrionale et protestante. Le principe monarchique a poursuivi son œuvre à travers les discordes religieuses ; la cession faite par Philippe II à l'infante Isabelle, donne à la Belgique une dynastie nationale, qu'elle perd bientôt après ; retombe sous la domination étrangère, elle est livrée aux combinaisons de la politique moderne. Arrêtons nous un instant avant d'indiquer les causes de notre décadence, suivons du regard le beau mouvement intellectuel qui au XVI^e siècle place notre patrie au premier rang avec l'Italie. Chaque science avait son représentant ; Louvain apparaît comme la métropole des lettres. Le mécanisme des langues anciennes était encore ignoré ; Clément, de Diest, conçoit la première grammaire grecque ; Despanière, de Nonove, la première grammaire latine. Les écrivains de Rome et d'Athènes trouvent des éditeurs, des commentateurs, des émules ; Boet est surnommé le Virgile belge ; l'Allemagne protestante appelle Sleidan son Tite Live ; Juste-Lipse forme avec le Gènois Casaubon et le Hollandais Scaliger le triumvirat de l'érudition. L'homme physique était resté un secret ; Vesale de Bruxelles crée l'anatomie humaine ; persécuté comme Galilée il est condamné par l'inquisition au pèlerinage de la Palestine ; il fait naufrage sur les côtes de l'île de Zante et y meurt de faim. L'Europe ne se connaissait point encore ; Ortelius, d'Anvers, crée la géographie moderne ; Mercator, de Rupelmonde, publie la première carte hydro-

graphique suivant une projection qui garde son nom. Il était juste que la Belgique mit à profit le procédé découvert à Bruges par Jean van Eyck, au commencement du XIV^e siècle : Lombart, de Liège, essaie de soumettre la peinture à des principes fixes ; une école se forme rivale de celle de l'Italie, et Rubens balance la gloire de Raphaël. L'art dramatique n'avait pas encore donné à la musique la destination qu'elle a reçue depuis ; dans l'état où se trouve cet art, Orland Lassus, de Mons, est le plus grand maître de son temps. La plupart des hommes que nous venons de nommer sont contemporains : Orland Lassus est né en 1520, Lombart en 1509, Mercator en 1502, Ortelius en 1527, Vesale en 1514, Sleidan en 1506, Juste Lipsé en 1547, Rubens en 1577. Les hommes d'état et les grands guerriers n'ont pu trouver place dans ce tableau tout littéraire : dans le même siècle, Delannoy gagnait la bataille de Pavie, d'Egmont celle de Gravelines et celle de Saint-Quentin. L'activité sociale reçoit son plus grand développement ; une impulsion puissante réunit ces hommes presque à la même époque. Il y aurait un livre à faire : *La Belgique au XVI^e siècle*, livre qui étonnerait l'Europe à laquelle il dirait tout ce que le génie belge a donné à la civilisation générale. Hâtons-nous cependant d'ajouter, quoiqu'à regret : à ce siècle il manque deux choses : une langue nationale et l'unité nationale. Le latin vient étouffer l'ancienne langue de la cour de Bourgogne, et l'idiome des masses, le français et le flamand. Ce fut un grand malheur ; si les poètes et les historiens du XVI^e siècle avaient conservé la langue de Philippe de Commines, leurs écrits auraient échappé à l'oubli. Un plus grand malheur fut la perte du sentiment de la nationalité. Au milieu du grand travail de centralisation des gouvernements et des peuples, le principe monarchique avait conduit à un principe d'un ordre plus élevé : au principe européen de l'équilibre politique. Avant le principe monarchique, les provinces d'un même état avaient existé par justa-position ; la royauté vint leur imposer l'unité. Avant le principe de l'équilibre, les états de l'Europe avaient également existé par justa-position ; le droit public vint donner à l'Europe même, le sentiment de l'unité. Par un concours fatal de circonstances, la Belgique est victime du nouveau système politique, trop faible pour s'y soustraire, trop inhabile pour y approprier son existence ; elle ne parvient pas à se faire une place en Europe ; elle n'est qu'un embarras ; la France ne peut étendre ses limites jusqu'au Rhin, sans acquiescer à une prépondérance menaçante pour l'indépendance européenne : tel est le principe qui depuis le XVI^e siècle a dominé les esprits, principe écrit sur cinquante champs de bataille, que Charles-Quint défend contre François I^{er}, Guillaume III contre Louis XIV, l'Europe coalisée contre la Convention de Napoléon. Sans dynastie qui pût maintenir ou revendiquer leur nationalité, la garde des provinces belges resta, après le traité de Munster de 1648 à l'Espagne, et fut donnée par les traités d'Utrecht de 1713 à l'Autriche. Réputée incapable de se gouverner par elle-même, la Belgique subit la dégradation politique. Dans la longue période qui s'étend de la mort d'Albert et d'Isabelle à la révolution brabançonne, le mouvement intellectuel va s'affaiblissant en même temps que le sentiment national ; nos provinces se disjoint, la tendance vers l'unité s'efface ; l'existence communale même se décolore ; en 1719, Anneessens fait en vain par sa mort un appel à la bourgeoisie bruxelloise. Pour ne pas perdre ses droits au génie, la Belgique produit encore quelques grands artistes, mais qui s'expatrient ; Philippe Champaigne, de Bruxelles, déserte l'école flamande et se place au premier rang parmi les peintres du siècle de Louis XIV ; le sculpteur François Duquesnoy, de Bruxelles, est sur le point de se fixer à Paris lorsqu'il meurt empoisonné ; Grétry fonde l'Opéra Comique. Les essais philosophiques et monarchiques de Joseph II viennent interrompre un silence d'un siècle et demi ; la révolution brabançonne est, dans cette partie de l'Europe, le dernier acte du moyen-âge qui se ranime un jour avant de mourir ; résistance légitime mais bizarre à côté de la grande révolution française. La Belgique, il faut bien l'avouer, avait rétrogradé ; elle avait rétrogradé au-delà du règne de Charles Quint, au-delà même de la domination bourguignonne ; arrivée au XIV^e siècle, elle s'était arrêtée, cherchant, non la gloire et le progrès, mais le repos dans ses institutions communales, immobilisées, pour ainsi dire, dans le sol, et dépourvues de cette énergie qui les avait produites. A la vue de Joseph II, elle se réveille comme en sursaut ; elle fit un effort, et retomba sur elle-même. D'un bras plus puissant que celui du fils de Marie Thérèse, la révolution française vient la saisir, l'arrache au moyen âge, la lance brutalement à travers trois siècles dans l'année 93 ; la Belgique plonge dans la philosophie moderne ; elle disparaît tout entière dans la démocratie irréligieuse, dans le despotisme militaire. En quelque sorte passivement associée à la France, elle ne fournit pas un grand nom à ces vingt années, si chargées de grands noms (1), elle donne à la république et à l'empire des administrateurs habiles et laborieux, des militaires intrépides, mais pas un homme d'état, pas un grand capitaine. Ce n'est qu'après notre réunion à la Hollande que l'instinct national se sent excité ; les provinces méridionales s'habituent à se considérer comme formant un peuple, l'unité belge sort d'une lutte de quinze ans qui prépare la restauration nationale de 1830. Nous venons de parcourir rapidement dix-huit siècles, personnage inévitable dans ce grand drame, la Belgique paraît à tous les actes ; souvent la scène s'élargit : sous Charlemagne, à l'époque des croisades, sous Charles Quint, elle embrasse le monde. Nous avons montré la Belgique déchue, mais tombée de bien haut ; elle peut se replacer à la même hauteur. Faut-il désespérer d'un peuple auquel n'ont manqué ni les grandes choses, ni les

(1) Il faudrait peut être excepter Lambrechts ; ministre de la justice sous la république, sénateur sous l'empire, homme d'un grand talent et d'un grand caractère. Il était né à Saint-Trond en 1753.

grands hommes, qui, à plusieurs époques, a exercé la suprématie politique et la suprématie de l'intelligence, qui a eu l'initiative dans les occasions les plus solennelles, les croisades, la création de l'industrie moderne, la renaissance des lettres et des arts. Si ce peuple désespère de son avenir c'est que, dégradé à Munster et à Utrecht, conquis par la France, vendu à la Hollande, il a perdu la mémoire de lui-même. Toutefois ne calomnions point la conquête; elle nous a faits ce que nous sommes; brusquant les transitions, elle nous a violemment introduits dans la civilisation moderne; civilisation étrangère, il est vrai, mais qu'il nous est possible de rattacher à notre ancienne civilisation. Des deux choses qui manquaient à nos ancêtres, l'une nous est acquise: l'unité nationale, sortie de la révolution de 1830, sanctionnée par la politique européenne. Pour se constituer comme puissance intelligente, faut-il à la Belgique une langue qui lui soit propre? Nous ne le pensons pas. Qu'elle adopte ouvertement la langue française, l'instrument le plus universel de la pensée humaine. Il lui faudra moins d'efforts pour s'approprier cette langue, que pour perfectionner le flamand. Il y a non loin des frontières méridionales de France, une ville qui peut servir de modèle à la Belgique: Genève qui n'est française que dans la forme de la pensée, qui n'a pas de langue originale, et qui a donné au dix-huitième siècle Jean Jacques Rousseau, et le père de Mme. de Staël, au dix-neuvième Simonde-Sismondi. Par la langue, la Belgique intellectuelle appartiendra à la société française; par le fond de la pensée, elle doit rester neutre entre l'Allemagne, l'Angleterre et la France, n'accepter de ces trois peuples que ce qui peut s'approprier à son génie, à ses traditions, au but personnel qu'elle doit se poser. Les matériaux dont elle a besoin, elle ne doit pas les acquérir de seconde main: faut-il que la France s'interpose entre elle et l'Allemagne, entre elle et l'Angleterre? L'irruption de l'esprit français pourrait retarder d'un quart de siècle son avènement littéraire. Que cependant elle ne s'exagère pas sa mission; elle n'est point appelée à une espèce de dictature; si elle sait se rendre compte de son passé, si elle n'est pas infidèle à ses précédents, si elle fournit son contingent dans les travaux des générations contemporaines, elle aura rempli ses devoirs envers elle-même et envers l'humanité.

VILLE DE LIÈGE. — Amortissement de l'emprunt relatif aux pillages et paiement des intérêts.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les rôles dressés en vertu de l'article 3 de l'arrêté royal du 29 décembre 1833, sont dûment approuvés et remis aux percepteurs pour en opérer le recouvrement.

A l'hôtel de ville, le 6 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 7 octobre.

Naissance: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Mathias Lhoneux, âgé de 85 ans, forgeron, porte St-Léonard, célibataire. — Jean Baptiste Vanpladéus, âgé de 77 ans, écrivain, rue Beauregard, célibataire. — Marie Catherine Collard, âgée de 72 ans, journalière, faubourg St-Léonard, épouse de Jean Jos. Rouma. — Marie Jos. Micha, âgée de 20 ans, couturière, faub. Vivegnis.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 9 octobre, 4me. représentation du 2me. mois d'abonnement, *Masaniello ou le pêcheur napolitain*, opéra en 3 actes de MM. Moreau et Lafortelle, musique de Carafa, précédé par *Malvina ou le mariage d'inclination*, vaudeville en 2 actes par MM. Scribe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INSTITUT D'ÉDUCATION.

PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515.

DIRECTEUR M. F. FRÉNAVY.

On Demande pour SOUS-MAÎTRE surveillant dans cet établissement, un HOMME capable d'enseigner le Latin, le Grec, le Français, le Calcul, la Géographie et l'Histoire.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Vendredi 10 octobre, à 2 1/2 heures, il sera VENDU A LA SALLE DE FRANÇOIS THONNARD, RUE FÉRONSTRÉE.

Quantité de beaux RIDEAUX, LINGES DE TABLE et autres, CUIVRERIE, ÉTAIENERIE, GARDEROBE, COMMODES, TABLES, CHAISES bourrées. PENDULES, LIÈRES, plusieurs poêles, un beau blutoir, un très-gros fiéau de balance, deux gros tonneaux d'amidon bleu, une rape et hachoir à tabac, un tour d'amateur, une PRESSE D'IMPRIMEUR, etc. 666

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, 1re qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursul

VENTE DE MEUBLES.

Vendredi, 10 de ce mois et jours suivants s'il y a lieu, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE vendra à l'encan, à la maison n° 14, rue Pont-d'Ile, à Liège, les meubles et EFFETS de la succession d'un marchand tailleur d'habits, consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, pendules, lits, linges, habillemens, grande armoire à quatre colonnes et à glaces à coulisses, grand buffet à glaces, boiserie de pharmacie et d'aunages, habits, capottes, pantalons et gilets nouvellement confectionnés, vin de Bourgogne et Bordeaux en bouteilles et autres objets. 655

VENTE DE DEUX MAISONS, POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi, 20 octobre 1834, à dix heures du matin, au bureau des séances de la justice de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, rue St. Jean en Ile, n° 794, il sera procédé par M. PARMENTIER, notaire à Liège, à ce commis, par jugement, à la VENTE aux enchères publiques, par licitation, entre majeurs et mineurs, des IMMEUBLES ci-après:

1° D'UNE MAISON, sise à Liège, en Bergèrue, n° 735, occupée par le sieur Larmoyer.
2° D'UNE AUTRE MAISON, sise même rue, n° 739, occupée par le sieur Lambermont.
Ces deux maisons sont libres de charges.
S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit notaire PARMENTIER. 664

AVIS POUR SURENCHÉRIR,

LA FORGE ET HAUT FOURNEAU

Occupés ci devant par M. Lentz-Detienne, à Huy.

On fait savoir que par procès-verbal d'adjudication, passé devant M. CHAPPELLE, notaire à Huy, le 6 octobre 1800 trente quatre, la Forge et Haut-Fourneau avec magasins, remises, ateliers, jardin, prairie, vignoble, situés à Huy, province de Liège, sur la rivière du Hoyoux, plus deux maisons avec vignobles, terrains à culture, prairie, bois et broussailles, situés à côté de l'établissement en lieu dit *Entre deux Thiers*, le tout occupé ci-devant par M. Lentz-Detienne, ont été adjugés provisoirement en un seul lot, au prix de 75,000 francs, et qu'aux termes du cahier des charges, toute personne solvable peut surenchérir les immeubles adjugés, jusques et inclus le 21 octobre, à charge d'en élever le prix d'un vingtième et d'en faire déclaration par acte authentique, en l'étude dudit notaire CHAPPELLE, auquel on peut s'adresser, pour plus amples renseignements. 663

Une DEMOISELLE de bonne famille, connaissant son calcul, qui désirerait apprendre le COMMERCE D'ÉPICERIE et D'AUNAGE, peut s'adresser au bureau de cette feuille.

SOCIÉTÉS

DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS A BON MARCHÉ.

BUREAU BELGE,

MONTAGNE DE LA COUR N° 80, ET A PARTIR DU 15 OCTOBRE, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

Nota. Éditeurs-propriétaires de tous les ouvrages que nous annonçons, nous sommes à même de faire de grands avantages à nos correspondans.

AVIS RELATIF AU MAGASIN UNIVERSEL (1).

LES 1er N° DE LA 2e ANNÉE SONT SOUS PRESSE.

La première année va être terminée, et au moment de faire paraître les premiers numéros de la seconde, nous croyons devoir profiter de cette occasion pour remercier nos nombreux souscripteurs pour l'empressement qu'ils ont déjà mis à se faire inscrire pour cette deuxième année. C'est la preuve irrévocable qu'ils ont été satisfaits de la première, et cependant nous leur promettons encore (et nous le tiendrons) une amélioration sensible pour cette deuxième année, dont les premiers numéros vont paraître sous peu.

Les personnes qui souscriront (comme celles qui ont déjà souscrit) avant le 15 octobre prochain, jouiront d'un avantage particulier.

Bruxelles, le 23 septembre 1834.

SONT EN VENTE CHEZ LES MÊMES.

L'UNIVERS PITTORESQUE. — LA ROMANCE. — L'ITALIE. — LA SUISSE. — MUSÉE RELIGIEUX. — LA GALERIE DES ARTS. — GUIDE EN FRANCE. — TRÉSOR DE NUMISMATIQUE. — DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE. — L'ARTISTE. — LE DICTIONNAIRE DIAMANT, bonne édition, et autres ouvrages.

SOUS PRESSE.

Cours complet d'arithmétique à l'usage des écoles moyennes et primaires, 1er vol. formant la 1re partie, cours élémentaire 650

(1) La première année se vend brochée, cartonnée et reliée.

On DEMANDE DES BONS OUVRIERS PLOMBIERS, rue du Pont, n° 883. 859

Lundi treize octobre 1834, à neuf heures précises, et le lendemain, s'il y a lieu, attendu la grande quantité, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité de plus considérable de BOIS SCIES, savoir: une très grande et belle partie de planches et quartiers de chêne fort secs, de toute longueur, jusqu'à 12, 16, 17, 18, 20 et 22 pieds; beaucoup de beaux barreaux, feuilletés et foncés; une très grande quantité de posselets, pièces de bois terrasses et vères; une très grande partie de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; horrons de noyer, de tilleul, de frêne, de cèdre et de hêtre, de toute épaisseur; une très grande quantité de horrons d'orme et de bois blanc, de 3, 4, 5 et 6 pouces; beaux bois de fusil; trois à quatre mille rais; bancs de menuisier, beaucoup de horrons de chêne; lattes à plafonner etc. Argent comptant.

Au même n° on vend des raies de sapins, pour toits et de très-beaux cheneaux, de toute longueur. 638

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix: 1 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 27 sept. — Métalliques, 99 1/4 000. Actions de la banque 1260 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 6 oct. — Dette active, 52 1/2 000. Dito, 99 15/16 — Bill. de change, 23 1/16 0 — Oblig. du Syndicat, 91 1/4 00/00 — Dito, 74 1/4 00/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 103 1/4 0/0. Dito de 1828, 104 1/4 0000 — Inscrit. russes, 68 3/16 000 — Empr. russe 1831, 98 7/8 0/00. — Rente perp. d'Esp., 000 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 13 7/8 00/00. — Obl. mét. Autriche, 99 1/4 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 79 0/0. — Cortès, 49 1/4 000. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 7 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois
Amsterdam.	1/2 0/0 perte.	P	
Londres.	12 02 1/2	11 95	A
Paris.	47 3/8	47 1/16	46 15/16 P
Francfort.	36 1/4	36 1/8	35 15/16
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	35 1/8 A

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 93 A. — Empr. de 48 mill. 99 0/0 P. 00. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. — Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/000. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 27 000 A 0/00 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 48 1/2 45 3/4 46 1/4 0/0. — Idem dette différée, 12 1/8 12 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

700 balles café St-Domingue, de 29 3/4 à 30 1/4 cts.
400 balles café Brésil bon ord., à 31 cts.
240 caisses sucre Havane blond ordinaire, à florins 16 5/8 entrepôt étranger.

Arrivages au port d'Anvers, du 6 et 7 octobre.

La galliotte belge Phénix, cap. Vandierendonk, ven. de Liverpool, ch. de coton, sucre, sel et cuirs.
Le brick belge Louis Constant, c. Simons, v. de Liverpool, ch. de café, coton, sel et cuirs.
Le sloop anglais Alert, c. White, ven. d'Emden, ch. d'huile de poisson.
Le brick autrichien Toscana, c. Pettalona, v. d'Odessa, ch. de graine de lin et polasse.
Le brick anglais Amphitrite, c. Dawe, ven. de Port-au-Prince, ch. de café, coton et bois de teinture.
Le brick danois Prince Christian Frederick, capitaine Nielsen, venant de New-York, chargé d'huile de baleine et bois de teinture.

Bourse de Bruxelles, du 7 oct. — Belgique. Dette active, 51 1/4 A. Emp 24 mill., 98 3/4 P. 0. — Hollande. Dette active, 51 1/4 A. — Espagne Guebb., 26 A 0/0. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 45 1/2 A 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0. 32 0 P. Cortès à Lond., 49 1/2 P. Dette diff. 13 1/2 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 7 octobre.

From. l'hect., 14-80 — Seigle, 9-65 — Orge, 8-80 — Sarrasin, 7-20 — Avoine, 5-75 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurre, kilog., 1-60

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.